

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°19 du 23 mai 2008**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°15**

**CIRCULAIRE N° 1791/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511/51**

relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2008.

*Du 1er avril 2008*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration » ; bureau « personnel ».*

**CIRCULAIRE N° 1791/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511/51 relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2008.**

*Du 1<sup>er</sup> avril 2008*

NOR D E F E 0 8 5 0 7 2 6 C

---

*Références :*

Décret n° 78-356 du 17 mars 1978 (BOC, p. 2351. ; BOEM 614.1.1.5, 810.1.3.3) modifié.  
Arrêté du 26 novembre 2007 (JO du 14 décembre ; texte n° 30).

*Référence de publication :* BOC N°19 du 23 mai 2008, texte 15.

---

Les sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » et les ouvriers réglementés qui réunissent les conditions fixées par l'article 8 du décret cité en référence, peuvent être admis au choix, sur leur demande, au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées mentionné à l'article 6 dudit décret.

Deux places sont offertes en 2008.

En conséquence, les dossiers d'admission comprenant :

- une demande manuscrite, sur laquelle les directeurs locaux porteront un avis détaillé sur l'aptitude du candidat à suivre la scolarité à la base pétrolière interarmées <sup>(1)</sup> et à tenir des emplois de sous-officiers du service des essences des armées ;
- un relevé des notations des trois dernières années ;
- un certificat médical militaire faisant apparaître le SIGYCOP (3234322) au minimum ;

devront parvenir, sous présent timbre, pour le 19 mai 2008.

Les directeurs locaux classeront les candidats par ordre de mérite.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur adjoint,*

Vincent GAUTHIER.

---

(1) Niveau minimum souhaitable : fin de classe de première de l'enseignement secondaire.